

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1960 B 02428

Numéro SIREN : 602 024 283

Nom ou dénomination : CABINET P CASTAGNET

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 16751

**CABINET P. CASTAGNET**

Société par actions Simplifiée au capital de 65 000 €  
Siège social : 9 rue de l'Echelle  
75001 PARIS

RCS PARIS B 602 024 283

---

**PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DU 31 MARS 2021**

---

L'an deux mil vingt et un et le 31 mars à dix-huit heures trente, les Actionnaires se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président Monsieur Jérôme RENAULDON.

Sont appelés comme scrutateurs, les deux Actionnaires présents et acceptant :

- Monsieur Laurent TOM, représentant la société LTCA,
- la société C.M.M.A, représentée par Madame LAMOT -DESHAYES Catherine

Le secrétaire désigné est Madame Catherine LAMOT-DESHAYES.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, fait ressortir que 2 499 actions sont présentes ou représentées.

L'Assemblée se trouve ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Philippe LE CUNFF est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le rapport à la présente Assemblée,
- Les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires aux Actionnaires pour le plein exercice de leur droit à l'information leur ont été adressés dans les formes et délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la situation de la Société et sur son activité durant l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission,
- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce,
- Point sur les mandats des commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Le Président indique à l'Assemblée que cet ordre du jour a été arrêté par le Président.

Ensuite, il fait donner lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, il met alors aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans des comptes qui font apparaître un bénéfice comptable de 189 665 €.

L'Assemblée Générale donne également quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 189 665 € de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour : 189 665 €

Sur le report à nouveau ainsi constitué, sera prélevée la somme de 140 000 € soit un dividende par action de 56 €.

Les distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices se résument comme suit :

<u>Au titre de</u>	<u>Dividende par Action</u>
2018-2019	56 €
2017-2018	56 €
2016-2017	40 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article 227-10 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont décrites.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES ASSOCIES NON INTERESSES.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à expiration lors de cette assemblée générale. Nous vous proposons de ne pas les renouveler, la société n'étant plus dans l'obligation d'avoir un Commissaire aux Comptes. La mission de Monsieur LE CUNFF Philippe titulaire et du Cabinet EACF et Associés suppléant a donc pris fin avec les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES ASSOCIES NON INTERESSES.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

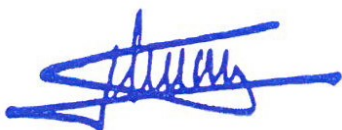
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président



Les scrutateurs



Le secrétaire

